



GENERAL SECRETARIAT

SECRETARIAT GENERAL

Réf : N° 0414 LC/UPAP/SG/PRL/D/AF/D

Arusha, le 01 OCT. 2024

LE SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES
Arusha - Tanzanie
Aux

Etats membres de l'UPAP :

- ▶ Ministères chargés du secteur postal
- ▶ Autorités de régulation
- ▶ Opérateurs désignés

Objet : Appel à mise en détachement de personnel auprès du Secrétariat général de l'UPAP

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la circulaire n° LC/UPAP/SG/PRJ/AF/D/017 du 25 avril 2024, j'ai l'honneur de vous faire tenir une nouvelle demande de mise en détachement du personnel conformément à la décision du Conseil d'administration de l'UPAP réuni en sa 42^e session ordinaire.

A ce jour, le poste de **responsable politiques et régulation**, approuvé par la 41^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration, reste à pourvoir.

Aussi, voudrais-je une fois de plus inviter les États membres disposés à détacher du personnel qualifié et compétent correspondant aux descriptions détaillées des postes, profils, termes et conditions, conformément aux annexes ci-jointes. Cette opportunité passionnante de travailler pour une organisation internationale et d'acquérir une expérience précieuse doit être diffusée auprès du personnel intéressés de votre organisation.

Comme vous le savez, au de sa 42^e session ordinaire, le Conseil d'administration ordinaire a pris la décision n° 02/UPAP/CA/XLII/2024 (copie en annexe) portant modification de l'indemnité de détachement tout en assurant e respect du caractère sacro-saint des dispositions du contrat d'emploi en vigueur et conclu entre le personnel détaché et son administration d'origine.

Les modalités révisées du détachement favorisent la prise en charge de l'intégralité des coûts par les Etats membres volontaires et cette nouvelle décision approuvée permettra d'atteindre les objectifs ci-après :

- i) Le Secrétariat général de l'UPAP aura accès à des ressources humaines qualifiées pour pourvoir les postes vacants critiques approuvés, à titre de mesure stabilisatrice à court et à moyen terme.
- ii) Les Etats membres désireux de détacher du personnel auprès du Secrétariat général de l'UPAP, à leurs frais, bénéficieront désormais de frais raisonnables et abordables. L'administration d'origine du personnel détaché maintiendra les contrats d'emploi de ce dernier en observant le principe qui

veut que le personnel détaché retrouve ses conditions d'emploi antérieures à la fin de son mandat au Secrétariat général de l'UPAP.

- iii) L'indemnité de détachement du personnel mis à disposition a été fixée à des niveaux qui assurent non seulement sa subsistance à Arusha, tout en laissant à l'administration d'origine une certaine souplesse de sorte à ce que l'administration d'origine puisse revaloriser ce montant afin de mieux couvrir les besoins du personnel détaché.

Nous vous saurions gré de recevoir votre offre le 31 octobre 2024 au plus tard. Une copie électronique peut être envoyée par e-mail avant cette date limite, le cas échéant.

Tout en appréciant votre coopération habituelle et votre soutien généreux pour donner au Secrétariat général de l'Union les moyens de permettre la réalisation de ses objectifs stratégiques, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.



Le Secrétaire général

Dr. Sifundo Chief Moyo

PJ :

- Fiches de poste
- Formulaire de candidature
- Formulaire d'examen médical
- Modalités de mise en détachement